20e Année. — N° 4128 Bureaux : RUE NAIN, 1. UN NUMÉRO : 25 CENTIMES. Bureaux : RUE NAIN, 1. Mardi 15 Juillet 1875

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 12.50
» » Six mois. . . 25.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. Quarré, Place Neuve, Grande-Place; à Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 8, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS

10 JUILLET

3 0/0.	63 85
4 1/2.	94 25
Emprunts (5 0/0). . . .	104 27 1/2

12 JUILLET

(Service gouvernemental)

3 0/0.	63 95
4 1/2.	95 00
Emprunts (5 0/0).	104 30

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Actions	Banque de France	3800 00
»	Société générale	568 00
»	Crédit foncier de France	880 00
»	Chemins autrichiens	621 00
»	Lyon	930 00
»	Est	560 00
»	Ouest	600 00
»	Nord	1165 00
»	Midi	685 00
»	Suez	666 00
6 0/0	Péruvien	58 1/4
Actions	Banque ottomane (ancienne)	545 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	000 00
Londres cour		25 34
Crédit Mobilier		176 00
Turc		39 35

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Service particulier du *Journal de Roubaix*.

New-York, 12 Juillet.
Change sur Londres, 4.87 1/2; change sur Paris, 5.15
Valeur de l'or, 115 7/8
Café good fair, (la livre) 18 1/2
Cafés good Cargoes, (la livre) 19 1/4

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets :

Havre, 12 juillet.
Petite demande, prix fermes.

Liverpool, 12 juillet.
Cotons : Ventes 10.000 b., disponible sans changement, livrable plus cher.

New-York, 12 juillet.
Cotons : 15 5/8 soit 1/8 de hausse.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix

Liverpool, 11 juillet.
Ventes 10.000 b. Livrable raidissants, Amérique, livraison septembre, octobre 7 3/16.

Hâvre, 11 juillet.
Ventes 400 b. Inchangés.

New-York, 11 juillet.
Cotons : 15 5/8. Recettes 800.

ROUBAIX 12 JUILLET 1875.

Bulletin du jour

L'Assemblée terminera probablement aujourd'hui la discussion de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Les journaux conservateurs engagent vivement les députés de la droite à assister à la séance, car il est probable que la gauche demandera l'appel nominal. Il est peu probable qu'on puisse aborder dès aujourd'hui le rapport sur l'élection de la Nièvre.

Le *Mémorial diplomatique* constate que la Bourse de Paris a été encore alarmée cette semaine par des bruits relatifs à de prétendues difficultés avec l'Allemagne. On a parlé de propositions de désarmement venues de Berlin. On a dit encore que la position de M. le vicomte de Gontaut-Biron serait devenue difficile. Le *Mémorial diplomatique* affirme de la façon la plus positive qu'il n'y a absolument rien de vrai dans ces deux assertions.

Le même journal a lieu de croire que dans la récente entrevue des empereurs de Russie et d'Autriche-Hongrie, les affaires de Turquie ont été l'objet de conversations entre les deux souverains.

La bataille gagnée par le général Quesada a empêché les carlistes d'envahir la province de Santander et celle des Asturies, où ils comptaient s'approvisionner. Les carlistes ont abandonné les environs de Vitoria. Ils se retirent vers la Navarre.

Les justes carlistes ont abandonné précipitamment Villaréal (Alava). L'armée du Nord avance vers les Amezcoas par Salvatiera. Hier matin, Balmaseda a été abandonné par les carlistes, qui se retirent vers les Encartaciones et la Biscaye.

La municipalité de Madrid a accordé des récompenses pécuniaires aux lanciers de Contreras, aux soldats blessés et aux familles de ceux qui ont succombé dans les dernières rencontres.

Les souscriptions pour les inondés versées entre les mains de Mme la maréchal de Mac-Mahon et des membres du comité central s'élèvent à la somme de 1,736,041 fr. 90 c.

Les souscriptions versées jusqu'à ce jour à la caisse centrale du Trésor public à Paris, et aux caisses des trésoriers-payeurs généraux dans les départements s'élèvent à la somme de 3,597, 227 fr. 66 c.

Les élèves de plusieurs établissements d'instruction publique, lycées, colléges, écoles primaires, ont exprimé le vœu que la distribution des prix fût supprimée et que les sommes destinées à l'acquisition des livres allassent grossir la souscription pour les inondés. M. le ministre de l'instruction publique les remercie de ce mouvement généreux; mais il juge nécessaire de maintenir avec leur solennité et leurs récompenses habituelles ces fêtes de la jeunesse, qui sont la sanction utile et morale du travail de toute une année. La bienfaisance des jeunes gens a d'autres moyens de s'exercer.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*

Paris, 11 juillet.

Le rapport Savary a été distribué vendredi, mais comme la discussion sur la loi de l'enseignement supérieur n'a pu être terminée hier, le débat sur l'élection de la Nièvre qui devait avoir lieu demain se trouve retardé et commencera probablement mardi.

Un certain nombre de journaux ont pu le vendredi même envoyer des suppléments contenant les pièces principales du rapport, et il paraît que l'administration d'un de ces journaux a fait une spéculation en fournissant de suppléments d'autres journaux. Vous demanderez ce que deviennent les convenances parlementaires, je répondrai simplement que certains spéculateurs et amateurs de scandale n'en ont aucun souci.

Quant au rapport en lui-même, vous ne manquerez pas d'en dire votre opinion; mais permettez-moi de vous donner en quelques mots une idée de l'impression générale.

Il y a deux parties bien distinctes dans ce rapport: celle qui concerne l'élection de la Nièvre, celle qui regarde les comités de l'appel au peuple, c'est-à-dire l'organisation du parti bonapartiste.

Le rapport de M. Savary et les pièces qu'il a produites ne relèvent à la charge de M. de Bourgoing aucun fait qui soit de nature à vicier l'élection. Le principal argument de M. Savary s'applique à une lettre de M. de Bourgoing déclarant que sa candidature est agréée par le maréchal. Il faut d'abord qu'il soit examiné si cette affirmation était fondée, et la preuve en sera fournie par des documents que M. de Bourgoing a entre les mains; puis il faut qu'il soit examiné si le candidat avait le droit de dire ce qu'il a dit, si le nom invoqué du maréchal a pu déplacer la majorité. C'est ce que la chambre aura à juger.

Quant à l'enquête sur l'organisation du parti impérialiste, elle relève des faits complètement étrangers à l'élection de la Nièvre, et nous donne seulement la mesure de toutes les accusations que les orléanistes et les républicains coalisés ont pu réunir contre le parti impérialiste. Quel résultat ont-ils obtenu? Aucune poursuite judiciaire n'a abouti, personne n'a été traduit devant les tribunaux. Il est démontré que le parti impérialiste a une organisation, qu'il a partout des adhérents: c'est ce que tout le monde savait. Mais qu'est cette organisation auprès de celle des comités et sous-comités radicaux fonctionnant dans les cantons de France? Et quand même, Orléanistes et républicains trouvent-ils un grand avantage à faire savoir que les impérialistes s'organisent, qu'ils sont une force considérable, dangereuse pour la République?

En résumé, l'opinion générale est que la publication de ce rapport et de ses annexes ne peut nuire en rien aux bonapartistes, que c'est un grand coup d'épée dans l'eau, enfin que toute cette affaire démontre l'impuissance complète du parti orléaniste.

Le débat sera très animé à l'Assemblée et l'on ne peut prédire le résultat, quoique la validation de l'élection soit vraisemblable. Voici le texte d'un ordre du jour qui sera proposé:

«L'Assemblée nationale, condamnant sévèrement les manœuvres employées par le comité bonapartiste, dit de comptabilité, mais confiante dans la résolution du Gouvernement pour faire respecter le vote de déchéance prononcé contre la dynastie impériale, passe à l'ordre du jour.»

Je ne crois pas que l'Assemblée vote sur cet ordre du jour, car il s'agit de déclarer si, oui ou non, l'élection doit être validée. Quant à une nouvelle affirmation du vote de déchéance, elle serait une maladresse, car l'Assemblée reconnaîtrait implicitement que son décret de Bordeaux ne lui paraît pas suffisant.

L'affaire de l'enquête de la Nièvre va avoir pour conséquence de ramener à l'ordre du jour les fameuses enquêtes sur les actes du gouvernement de la défense nationale. Les républicains de l'Assemblée, si pressés de provoquer la dissolution, espéraient étouffer cette affaire. Un certain nombre de députés de la droite n'entendent pas que ce se enquêtes, qui ont révélé les actes les plus coupables, restent stériles; ils demanderont que l'Assemblée ne se sépare pas sans avoir statué. La commission du 4 septembre s'est réunie hier, et s'est occupée du rapport de M. de la Borderie.

On assure qu'une proposition relative à la prorogation de l'Assemblée sera déposée cette semaine et que les gauches y répondront par une demande de dissolution.

M. d'Audiffret-Pasquier a déclaré qu'il ne présiderait pas la séance dans laquelle on discutera l'élection de la Nièvre. Le noble duc se défie de son impartialité autant que de sa capacité pour diriger un débat de cette importance.

Bonne foi et géographie radicales: l'impératrice Eugénie se rend à Baden, en Suisse, où elle fait tous les ans une saison. Un journal radical annonce pompeusement que l'ex-régente va faire de la diplomatie, en Prusse; il confond Baden en Argovie avec Baden-Baden, du duché de Bade.

Une brochure de Rochefort, publiée à Liége sous le titre: « La passion de notre seigneur Mac-Mahon, selon saint Jean Brunet, » vient d'être saisie à la frontière.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Les traités de Commerce

En réponse à la circulaire du 7 avril de M. le ministre du Commerce, la Chambre de Commerce de Roubaix vient d'adresser à son Excellence un Mémoire dont voici le texte:

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par la circulaire que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 7 avril dernier, vous rappelez aux chambres de commerce que les traités conclus depuis 1860 avec les principaux pays d'Europe arriveront à leur terme le 30 juin 1877; et, en prévision de cette échéance, vous les invitez à délibérer sur les conditions économiques les plus propres à rassurer, à satisfaire et à concilier les intérêts qu'elles représentent.

La première pensée de la Chambre de Commerce de Roubaix a été de vous remercier, Monsieur le Ministre, d'avoir inauguré ce mode de procéder qui contraste si heureusement avec les agissements d'une autre époque où l'on engageait pour une longue période les intérêts les plus graves du travail national, avant d'avoir consulté les organes vraiment autorisés du commerce et de l'industrie du pays.

Sans examiner si les résultats que vous attribuez au régime préconisé en 1860 n'ont pas, pour la plus grande partie, d'autres causes que cette révolution économique; sans rechercher si la base des tableaux de douane, dont votre circulaire fait valoir toute l'importance, n'est pas défectueuse, si enfin, cette prospérité mise en relief n'est pas plus apparente que réelle, la Chambre de Commerce de Roubaix ne peut s'empêcher de jeter un regard sur le passé et de regretter qu'on eût aussi légèrement compromis le sort de notre industrie et de notre marché national. Certes, il n'entre pas plus dans sa pensée que dans la vôtre, Monsieur le Ministre, de revenir en arrière; mais elle voit aujourd'hui avec confiance le Gouvernement, plus soucieux de sauvegarder notre avenir, disposé à n'arrêter prudemment sa ligne de conduite qu'après avoir convié le pays lui-même à la discussion de ses propres intérêts.

Deux voies vont s'ouvrir, dites-vous, Monsieur le Ministre: ou la prorogation, pour une nouvelle série d'années, des traités de commerce; — ou l'établissement, sous forme de loi, d'un nouveau tarif général, — et vous désirez connaître nos préférences sur l'une ou l'autre de ces deux voies.

Sans doute, s'il était possible, comme on en avait nourri l'espoir dans le principe, de conclure en même temps un même traité avec tous les pays où la France exporte ses produits, les tarifs conventionnels présenteraient un avantage que la Chambre de Commerce de Roubaix ne saurait méconnaître; mais il est loin d'en être ainsi, et l'on se demande avec quelles puissances on renouvellerait aujourd'hui les traités.

Vous-même rappelez à la Chambre, Monsieur le Ministre, que plusieurs pays, qui s'étaient d'abord liés avec nous par traité, ont adopté le régime de la loi et converti leurs tarifs conventionnels en tarifs généraux. L'Italie et l'Autriche manifestent les mêmes dispositions. La Prusse se réserverait tous les avantages. Quant à l'Espagne et à la Russie, elles ont constamment refusé d'entrer dans la voie des traités de commerce et se défendent par 30 et 40 p. 0/0 de protection. Les Etats-Unis n'abandonneront point leur régime protecteur qui les libère d'une dette écrasante et à l'ombre duquel leur industrie se développe avec une merveilleuse rapidité. On ne voit donc plus que l'Angleterre et la Belgique qui, pour continuer à déverser sur nos marchés une exubérance de production, se montrent les partisans intéressés et tenaces d'un système dont tout l'avantage est pour elles. N'y aurait-il pas témérité de leur livrer sans défense notre industrie nationale privée de ses débouchés chez les autres nations?

En apparence, le régime des traités garantit à l'industrie la fixité des tarifs pendant une certaine période, mais, vue de près, cette prétendue stabilité n'est plus que mobilité. Par l'effet de la clause qui assure à chaque puissance le traitement de la nation la plus favorisée, on voit les tarifs conventionnels se modifier sur quelque point à chaque traité nouveau; toute concession, libre ou forcée, amenant un changement analogue dans les tarifs des traités antérieurs. — Disons-le en passant, pour n'avoir pas à y revenir: cette clause, devenue générale, est un danger permanent. Si la force des choses nous mettait dans l'impossibilité de refuser à une puissance la libre introduction de ses produits, toutes les nations avec lesquelles nous avons des traités revendiqueraient la même faveur et notre industrie disparaîtrait sous le flot qui envahirait nos marchés. Déjà la Prusse, maîtresse de la situation dans le traité de paix, s'est fait une part de lion en exigeant, sans réciprocité pour nous, le traitement de la nation la plus favorisée.

D'ailleurs, Monsieur le Ministre, cette fixité elle-même n'est pas sans danger et Roubaix a fait la dure expérience des inconvénients qu'elle entraîne. Sa fabrication de tissus mélangés, qui s'était si rapidement développée et avait été pendant de longues années la base de la prospérité du pays, a vu sa production diminuer de moitié, obligée qu'elle était de céder la place aux importations anglaises qui vont en augmentant d'année en année et dont le chiffre s'élèvera pour l'année 1875 à plus de 60 millions de francs, non compris les atténuations de valeur. Ces chiffres ont leur signification.

Un grand nombre de fabricants ont dû se rejeter sur les tissus de pure laine, faisant ainsi concurrence à Reims, Le Cateau, Amiens, Fourmies, Elbeuf, Sédan, et se voyant condamnés à reprendre à nos nationaux mêmes ce que leur enlevait l'importation étrangère.

L'erreur de tarification qui compromettait ainsi notre fabrication de tissus mélangés a été reconnue, il est vrai, par le Gouvernement impérial qui avait conclu le traité avec l'Angleterre; M. de Forcade la Roquette a dû faire cet aveu à l'Assemblée législative; Mais l'immutabilité des tarifs conventionnels n'a pas permis d'y introduire une modification qui eût rendu la lutte possible à notre importante industrie et peut-être réparé en partie les désastres qu'elle déplore.

La solennelle et sérieuse enquête de 1870 n'a-t-elle pas signalé également et fait toucher du doigt par les députés libre-échangistes eux-mêmes les rectifications que réclamait impérieusement l'industrie cotonnière? Mais, fatalement engagé par des traités, le Gouvernement ne pouvait, pendant leur durée, apporter aucune modification aux tarifs, si bien prouvée qu'en fût la nécessité. D'un autre côté, vous constatez vous-même, Monsieur le Ministre, que le régime des traités aliène, dans une certaine mesure, l'indépendance de l'Etat et fait, à quelques égards, dépendre de l'étranger l'appréciation de nos propres intérêts.

Au contraire, le régime des tarifs généraux basés sur les tarifs conventionnels et mis en vigueur par une loi qui ne pourrait être révisée que dans des délais déterminés, tout en assurant au commerce une fixité suffisante et réelle, permettrait, à l'expiration de chaque période, au Gouvernement et aux Assemblées de rectifier les tarifs d'après l'expérience acquise et suivant les nécessités industrielles et commerciales dûment constatées; il rendrait enfin à l'Etat et au pays, dégagés de préoccupations politiques et de pression étrangère, toute leur indépendance dans la solution de ces graves questions, sans bouleverser les relations déjà établies et sans laisser aucun fondement aux alarmes du commerce chez nos voisins.

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 13 JUILLET 1875.

— 79 —

PATIRA

PAR

RAOUL DE NAVERY

XIX. — DEUX TRÉSORS.

(*Suite*).

L'or tintait, et cet or lui disait :

« — Avec moi, c'est la joie sans fin, car je suis le père du rire! c'est la facilité de se transporter d'un bout du monde à l'autre! avec moi, c'est le plaisir conduisant la danse éternelle, les chansons de l'ivresse et les satisfactions des sens.

» Et le bras de mon aïeul levait le pic, puis le laissait retomber avec un bruit sourd...

Tout à coup le tintement de l'or vibra plus proche, mon aïeul redoubla d'efforts, et sous un dernier coup de l'outil les pierres volèrent en éclats, et dans le fond d'une cavité préparée sans doute par la main des génies il vit briller l'or des poulpiquets... Il y plongea les deux mains, les retira pleines, et laissa l'or ruisseler entre ses doigts avec une musique enivrante. La teinte jaune du métal éblouissait son regard; il lui semblait que ses prunelles s'allumaient à ce foyer éblouissant. Il allait enfouir dans les poches de son vêtement les poignées de louis dont il venait de s'emparer, quand cinq doigts froids comme ceux d'un mort et plus durs que des tenailles de fer lui saisirent le poignet...

— Vrai! dit Kadoc, ça donne le frisson!

— Et que fit votre aïeul? demanda Trécor.

— Il trembla de la tête aux pieds, reprit la Fileuse, ne pouvant se décider à remettre les pièces d'or, où il les avait prises, n'osant non plus les cacher dans ses habits.

Il restait immobile, les yeux fixés sur une apparition d'une taille gigantesque, au visage noir comme la suie, aux yeux étincelants comme le fer rouge dans la fournaise. L'apparition poussa un grand éclat de rire, si sonore que toute la caverne en trembla, et que depuis mon aïeul en garda le bruit strident dans les oreilles et dans le souvenir... les trompettes du jugement n'auraient pas de sons plus épouvantables...

« La voix de l'être mystérieux dit ensuite avec rudesse :

« — Avant de prendre l'argent, signe un reçu.

« — Je ne sais lire ni écrire, objecta mon aïeul.

« — Tu peux tracer ta croix, au moins?»

« Ce mot épouvanta davantage mon grand-père.

« — Une croix! fit-il... il me semble que je renierais mon baptême! »

« L'apparition fantastique rit encore, mais d'une façon plus railleuse.

« — Penses-tu, reprit-elle, que je fasse ta fortune sans intérêt? Souviens-toi de ceci : il n'est point pire usurier que le diable... Tu veux de l'or, puises-en à pleines mains, mais ne t'imagine pas pouvoir ensuite tremper tes doigts au bénitier de l'église... Nul ne peut servir deux maîtres... Celui qui t'offre de t'engager à son service te permet de remplir un boisseau tout entier de ces pièces d'or dont la musique t'enivre... ce sont les jouissances matérielles qui s'offrent à toi avec ce qu'elles ont de plus entraînant... Serais-tu assez fou pour les rejeter avec dédain, et leur préférerais-tu les superstitions vieillies dont t'a rempli l'esprit le curé de ton village?

« Prends à poignée, gorge-toi d'or, fais appel à tous les appétits, l'or te donnera le moyen de les satisfaire! Mais en échange des jouissances terrestres dont je t'assure la possession, fais le sacrifice de ta foi d'enfant, de tes espérances de jeune homme, renonce au ciel pour posséder la terre, renonce à ton baptême, et crache sur le crucifix! »

La Fileuse se signa en prononçant ces paroles. Il semblait qu'elle demandait à Dieu pardon de répéter de semblables blasphèmes.

— Après, après? dit Kadoc.

Jeanne poursuivit d'une voix mystérieuse :

— Mon aïeul allait faire un pas en avant pour plonger ses deux mains dans la cachette pleine d'or, quand un objet que jusqu'alors il n'avait point aperçu le fit trébucher sur le sol...

— Ah! fit Trécor qui paraissait suspendu au récit de Jeanne.

— C'était un grand crucifix cloué sur une croix de bois, et perdant son sang par cinq plaies béantes... La tête, penchée sur l'épaule et couronnée d'épines enlacées, était tuméfiée au front, et des gouttelettes rouges ruisselaient sur le visage.

La poitrine du Sauveur se soulevait avec effort, des frémissements d'agonie parcouraient ses membres, et mon aïeul croyait entendre une voix sortant de chacune de ces blessures lui murmurer : — Peux-tu trahir qui est mort pour l'amour de toi? »

— C'est là, dit Kadoc, que l'histoire ne semble plus croyable.

— Mon grand-père regarda le crucifix avec épouvante. Il se rappela son enfance misérable, sa mère en haillons, la neige et la glace en hiver, la faim en toute saison et les privations fondant sur le pauvre monde... Mais à côté de ces tableaux, il se souvint des fêtes à l'église, du son des cloches, des veillées de Noël devant la crèche, du buis bénit des Rameaux, de tout ce qui avait fait sa joie, sa consolation, son espérance.

« L'or tintait tout seul dans la cachette de granit, et de temps en temps l'apparition y plongeant les mains le faisait ruisseler en cascades sonores....

» De temps en temps aussi s'ouvraient les lèvres pâles de Jésus à l'agonie :

« — Viens! disait le spectre :

« — Fuis! soupirait le sauveur.

« — Renie ton baptême! répétait le maudit.

« — Adore le signe du salut! murmurait le crucifix sanglant.

« — Choisis! choisis! » dirent les deux voix ensemble.

« Mon aïeul reçut au cœur un choc violent? tour à tour attiré par le mauvais esprit et par le symbole sacré, il hésita entre l'apostasie et le sacrifice. Mais le sang qui coulait des blessures du Sauveur mouilla ses pieds, et soudain, tombant à genoux, mon grand-père s'écria :

« — Miséricorde! miséricorde! »

— Il ne prit pas l'or? dit Kadoc.

— Le niais! s'écria Trécor.

Jeanne la Fileuse poursuivit :

— La caverne trembla comme la montagne du Calvaire quand expira le Sauveur des hommes; des lueurs d'orage l'éclairèrent, la foudre y gronda, et mon aïeul perdit le sentiment de l'existence; quand il revint à lui, il se trouvait couché, étendu sur le dos à cent pas de la caverne, et le soleil montait déjà tout étincelant dans le ciel... Il se souleva, secoua ses membres endoloris, regarda autour de lui d'un air inquiet et chercha dans son esprit le souvenir de ce qui s'était passé la veille. La grotte des poulpiquets s'ouvrait toute grande en face de lui, et des nappes de lumière baignaient les bruyères poussant dans les trous des roches. Alors mon aïeul se souvint. Il se redressa et marcha vers la caverne. Elle présentait son aspect ordinaire : tout au fond se trouvait l'amoncellement de pierres que mon grand-père avait frappé la veille, et qui semblait clos, soudé, moussu, comme si depuis cent ans on n'y eût dérangé un grain de sable. Cette vue le troubla si fort qu'il murmura :

J'ai rêvé. »

(*A suivre*).